

ARRETE n° 2025 – 032
DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de VOUREY,

Vu la manifestation du Mercredi 4 juin 2025, « prêt de vélo électriques aux habitants de Vourey » organisée par la commune, en lien avec M Vélo +.

Considérant que pour la bonne organisation de cette manifestation qui se déroulera dans le village, et afin d'assurer la sécurité des personnes, il y a lieu d'interdire le stationnement sur le parc stabilisé devant le gymnase, le Mercredi 4 juin 2025 de 16 h 00 à 20 h 00.

Article 1 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 2 – Les contrevenants seront verbalisés, la brigade de gendarmerie de MOIRANS est chargée de l'application de cet arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Moirans et affiché sur les emplacements officiels de la Mairie.

Fait à Vourey le 06 mai 2025,

Le Maire,

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN

